

# TAPIS D'ISOLATION ELECTRIQUE

## Selon norme CEI 243-1

### NOTRE TAPIS A ETE TESTE PAR LABORELEC RAPPORT D'ESSAIS LABORELEC 50616/012 DU 29.03.1991

L'utilisation du tapis isolant en caoutchouc dans les postes de distribution M.T. et B.T. est de plus en plus vivement conseillée, car elle est un gage de sécurité pour les personnes en les protégeant de tout contact avec le sol et les pièces sous tension.

Les articles 35 et 98 du RGIE définissent les normes de protection contre les chocs électriques par contacts indirects en haute tension, plus particulièrement dans les cabines H.T. jusqu'à 15 kV, dont les parois et le plafond sont métalliques.

Le RGIE (point 2, document 214.02) attire l'attention sur "la nécessité du sas non conducteur qui doit exister pour permettre de passer de la zone à potentiel éventuel élevé en cas de défaut, à une zone à potentiel faible et inversement, ce sas pouvant être intérieur ou extérieur". Or, il faut savoir que le plancher de la cabine est généralement constitué d'un radier en béton armé, qui n'est pas considéré comme isolant (point "d" du document 214.01). La solution pour réaliser ce sas isolant dans le cas de cabines métalliques est de placer au sol un tapis isolant de qualité, qui permettra à 2 ou 3 personnes de pénétrer dans la cabine.

Dans le cas d'une cabine PVC, isolant électrique par nature, il n'est pas indispensable de placer un tapis, mais cela simplifie dans tous les cas l'usage du tabouret isolant lorsque l'on est à plusieurs dans la cabine !

Les qualités du tapis isolant TIR 031 sont nombreuses :

- 5 kg/m<sup>2</sup> en épaisseur 3 mm, plein et non strié, mais antidérapant et testé par Laborelec, suivant la norme européenne IEC-CEI-243-1. 42 kV de tension de rigidité diélectrique en 3 mm
- Le choix d'un tapis non strié limite également le risque de pont électrique formé par les saletés, boues et humidité transportées par les chaussures et déposées dans ces stries.
- Conformément aux prescriptions CEI pour produits de sécurité, il porte le nom du fabricant et la rigidité diélectrique garantie (30 kV) qui est votre seule assurance de sécurité. Ce marquage est répété tous les mètres. Il faut absolument bannir tout emploi de tapis de sol du type industriel si la garantie par tampon sur le tapis lui-même n'est pas reprise tous les mètres, assurant sa qualité d'isolation électrique.
- Pour les nouvelles installations, on place le tapis isolant sur toute la surface intérieure de la cabine et on y dépose les appareils par-dessus ; d'où la nécessité d'avoir un tapis épais et dur et surtout non strié qui, par le poids du transfo ou des appareils, s'écraserait et diminuerait l'isolation.

Exigez les tapis isolants du type TIR 031 (10m x 1m), poids +/- 50 kg/rouleau, 5 kg/m courant, suivant **rapport d'essais Laborelec 50616/012 du 29.03.1991.**